

	Gérer les achats	
	Conditions Générales de la Consultation Travaux	Date de création Rédacteur : Version n° : V1 Date de mise à jour :

Conditions Générales de la Consultation (CGC)
Marché à procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique

**GENAVIR 1625 route de Sainte Anne – Centre Ifremer de Brest – CS 20071
29280 Plouzané**

N° de marché : GNVR-12-2026

OBJET :

Travaux de rénovation de sols et de peinture dans les locaux de Genavir associés avec une prestation de déménagement et de gestion du stockage du mobilier de bureaux durant la prestation de rénovation

Marché public de travaux

Date et heure limites de remise des plis :

06 octobre 2026 à 12 H00

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la pose de linoleum su sol dans les bureaux de la compagnie maritime Genavir ainsi que des travaux de peinture.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Unité monétaire du marché : euro. Langue à utiliser : français. Dossiers délivrés gratuitement.

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours.

Les prestations sont décomposées en 2 lots :

- Lot n° 1 : Travaux de rénovation de sols et de peinture
- Lot n° 2 : Déménagement et gestion du stockage du mobilier de bureau pour permettre la réalisation des prestations lot 1

Lieu d'exécution du marché : Genavir, 1625 route de Sainte Anne 29280 Plouzané

Délai d'exécution : **Fin des prestations pour le 24 décembre 2026**

2.1. Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que Genavir attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. Cette phase pourra être menée qu'avec un ou plusieurs candidats.

2.2. Variantes

Les variantes sont interdites.

3. VISITES DES LIEUX

La visite des lieux est facultative. Elle se fera sur rendez-vous le 24/09/2026 l'après midi.

Contact : sonia.saliou@genavir.fr / Tél : 06.23.85.31.12

	Gérer les achats	Date de création Rédacteur : Version n° : V1 Date de mise à jour :
	Conditions Générales de la Consultation Travaux	

4. CONTENU DES PLIS

4.1. La candidature du candidat devra comprendre :

- l'imprimé DC 1 dûment complété et signé par le candidat ou par chaque membre du groupement le cas échéant ou bien une déclaration sur l'honneur telle que prévue à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique et le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.

4.2. L'offre du candidat devra comprendre (à cocher) :

- un CGA par lot dûment complété
- une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) dûment complétée
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. En particulier, il y sera joint :
 - ✓ les moyens matériels et humains que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre afin d'assurer la réalisation des prestations ;
 - ✓ la description des produits et matériels utilisés ainsi que l'ensemble des fiches techniques associées, en particulier pour les peintures et le revêtement de sol ;
 - ✓ la provenance des principales fournitures et l'identification des fournisseurs correspondants ;
 - ✓ une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier. Il est précisé qu'un plan de prévention sera rédigé ;
 - ✓ une note décrivant l'organisation prévisionnelle de chantier, le phasage et le planning prévisionnel des travaux en particulier les interactions entre les différents acteurs ;
 - ✓ le planning prévisionnel ;
 - ✓ une note décrivant les mesures envisagées pour limiter les nuisances et les atteintes à l'environnement (réduction des COV dans les peintures, colles et revêtements) et la gestion et l'élimination des déchets (SOGED ou équivalent) ;
 - ✓ une note décrivant les mesures mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental des travaux ;
 - ✓ la nature et le montant des prestations que le candidat envisage de sous-traiter ;

5. JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre <i>(appréciée au regard du mémoire justificatif voir points listés en 4.2)</i>	40
Prix des prestations au devis estimatif	50
Critère développement durable	10

6. DEPOT DES PLIS

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, toutes les offres déposées pour la présente consultation doivent être remises par voie dématérialisée avant les date et heure limites fixées en page 1 du présent document.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

	Gérer les achats	
	Conditions Générales de la Consultation Travaux	Date de création Rédacteur : Version n° : V1 Date de mise à jour :

Pour répondre à une consultation, anticiper au maximum la préparation de votre réponse en suivant les étapes suivantes :

1. **Préparer le dossier de réponse** (merci de décomposer votre offre en autant de documents que listés ci-dessous – ne pas fusionner l'ensemble des documents dans un même document .pdf ou .doc)

- la candidature : attestation sur l'honneur ou formulaire DC1 complété,
- le CGA complété (la signature électronique n'est pas obligatoire au dépôt du pli, le pouvoir adjudicateur reviendra vers le titulaire pressenti après attribution du marché public pour signature le cas échéant),
- l'annexe financière au CGA (DPGF et/ou devis)
- le mémoire justificatif et ses annexes éventuelles

2. **Créer un compte PLACE**

3. **Envoyer la réponse via la salle des marchés :**

- Afin de respecter la date et l'heure limite de dépôt de votre pli, nous vous conseillons d'anticiper au maximum le dépôt électronique, sous peine du rejet de votre pli en cas de dépassement du délai

4. Réceptionner l'accusé de réception

5. **Anticiper la signature** éventuelle du marché public : s'équiper d'un certificat de signature électronique (les délais d'obtention peuvent varier de 15 jours à 1 mois), l'outil de signature est disponible sur la plateforme Megalis

Des [guides](#) explicatifs sont à votre disposition sur le site de la plateforme Megalis, ainsi qu'une [assistance](#) en cas de difficultés.

Le dépôt des plis par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception. **Seule l'heure de fin de réception de la réponse électronique compte. L'heure limite retenue par la réception des plis correspondra au dernier octet reçu.**

Il faut donc prendre en considération le temps de l'envoi de la réponse électronique. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique et à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, clé USB) ou sur support papier peut être adressée à l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit :

- soit être adressée avant les date et heure limites fixées dans les conditions générales de la consultation à l'adresse suivante :

GENAVIR
Direction Achats Finances
165 route de Sainte Anne
Campus Ifremer
CS 20071
29280 Plouzané

- soit être expédiée à l'adresse sus-indiquée par tout moyen permettant d'attester avec certitude de leur délivrance avant ces mêmes date et heure limites.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « **copie de sauvegarde** ».

Une copie de sauvegarde qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne sera pas retenue. Elle sera renvoyée à son expéditeur.

	Gérer les achats	
	Conditions Générales de la Consultation Travaux	Date de création Rédacteur : Version n° : V1 Date de mise à jour :

Fin CGC